

## Fiche action n°1

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcer la promotion des dépistages organisés des cancers du sein (OCTOBRE ROSE) et colorectal (MARS BLEU)</b>
<b>Copilotes</b>	<b>ARS – ADECA – MSA/ASEPT- CPAM70</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Réduire les inégalités territoriales en santé</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Favoriser le dépistage précoce des cancers
<b>Parcours/Projet Prioritaire ARS</b>	<b>PARCOURS CANCER</b>
<b>Enjeu de l'action</b>	<p>Le cancer est la 1<sup>ère</sup> cause de décès en France, avec 27,4% de l'ensemble des décès (source FNORS - données 2010-2012).</p> <p>Le cancer du sein est le plus fréquent chez la femme (1 tiers de l'ensemble des nouveaux cas). Le cancer colorectal arrive au 3<sup>ème</sup> rang des cancers les plus fréquents.</p> <p>Ces 2 cancers font l'objet d'un dépistage organisé : leur détection précoce permet des traitements moins lourds et améliore considérablement les chances de guérison.</p> <p>Pour le cancer du sein, une participation de la population-cible (femmes de 50 à 74 ans) à hauteur de 70 % permettrait une réduction de 30% du taux de mortalité.</p> <p>Pour le cancer colorectal, une participation de la population-cible (hommes et femmes de 50 à 74 ans) entre 50 et 60 % permettrait une réduction de 33% du taux de mortalité.</p> <p>La participation aux campagnes de dépistages organisés de la population-cible du Pays Graylois s'établit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <u>Cancer du sein (données 2014-2015)</u> : participation située entre 60 et 70% sur une majorité du territoire, à l'exception de la partie est (Gy et communes environnantes), avec une participation située entre 50 et 60%.</li> <li>⇒ <u>Cancer colorectal (données 2013-2014)</u> : participation située entre 30 et 40% sur une majorité du territoire, à l'exception de la partie est (Gy et communes environnantes), avec une participation située entre 20 et 30%.</li> </ul> <p>Le renforcement de l'information de la population et de son accès aux dépistages, notamment sur les zones blanches identifiées, permettra de tendre vers le niveau de participation ambitionné.</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Renforcer les partenariats locaux</b> : associer au COPIL 70 les acteurs locaux du Pays Graylois (structures sanitaires -dont maisons de santé-, médico-sociales, sociales, entreprises privées, collectivités...) pour l'organisation des opérations à mettre en œuvre sur OCTOBRE ROSE et MARS BLEU.</li> <li>⇒ <b>Former les professionnels de santé</b> : ½ journée par an, former/sensibiliser les professionnels médicaux hospitaliers (CHVS) et les intervenants du domicile (CAP FUTUR) aux campagnes de dépistages organisés et leur mettre à disposition des outils de communication.</li> <li>⇒ <b>Organiser sur le territoire les actions de promotion suivantes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférences-débats à Dampierre-sur-salon, Champlitte, Gy</li> <li>• Animation en entreprise (John Deere)</li> <li>• Concert annuel gratuit de musique classique au cours duquel un message de prévention est diffusé</li> <li>• ...et toute nouvelle action issue du COPIL 70</li> </ul> </li> </ul>
<b>Opérateurs</b>	<b>COPIL 70</b> (gouvernance ADECA/MSA-ASEPT/CPAM70), instance de coordination interprofessionnelle chargée de mettre en œuvre les campagnes OCTOBRE ROSE et MARS BLEU sur le département de la Haute-Saône <b>ADECA FRANCHE-COMTE</b> pour les actions de formation
<b>Partenaires</b>	Tout opérateur local volontaire pour intégrer la démarche (dont le médico-social)

<b>Éléments facilitateurs</b>	Partenaires ayant déjà fait part de leur volonté d'intégrer le COPIL 70 : CHVS, CAP FUTUR, CCAS, TOIT SERVICES.
<b>Préalables</b>	Prise de contact avec le cabinet médical de Gy, implanté au sein des zones blanches identifiées
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	A compter de 2017 pour les partenaires déjà candidats. Ensuite, sur la durée du CLS, intégrer les nouveaux acteurs au fur et à mesure des contacts.
<b>Modalités de suivi</b>	COPIL 70 ADECA/MSA-ASEPT/CPAM70 COPIL du Contrat Local de Santé
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de nouveaux partenaires intégrés au COPIL 70</li> <li>⇒ Nombre d'événements organisés sur le Pays Graylois</li> <li>⇒ Réalisation des actions de promotion identifiées</li> <li>⇒ Nombre de sessions de formations réalisées</li> <li>⇒ Nombre de professionnels formés</li> <li>⇒ Evolution des taux de participation aux dépistages sur le Pays Graylois (base zéro : données 2016, base d'arrivée : données 2019 et 2020)</li> </ul>
<b>Budget</b>	A déterminer annuellement en fonction des actions menées
<b>Sources de financement</b>	ARS – FIR (dans la limite de 500 € par an, soit 1 500 € sur la durée du CLS) ADECA Partenaires impliqués